

N° 69

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1972-1973

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1972.

AVIS

PRÉSENTÉ

*au nom de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense
et des Forces armées (1), sur le projet de loi de finances
pour 1973, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.*

TOME V

DEFENSE NATIONALE

Section Forces terrestres.

Par M. Pierre de CHEVIGNY,

Sénateur.

(1) *Cette commission est composée de : MM. Jean Lecanuet, président ; Raymond Boin, Louis Martin, Jean Péridier, Pierre de Chevigny, vice-présidents ; Jean de Lachomette, Pierre Giraud, Francis Palmero, Serge Boucheny, secrétaires ; Edmond Barrachin, Maurice Bayrou, Jean Berthoin, Charles Bosson, Louis Brives, Maurice Carrier, Léon Chambaretaud, André Colin, Jean Colin, Roger Deblock, Emile Didier, Jacques Duclos, Robert Gravier, Raymond Guyot, Louis Jung, Michel Kauffmann, Emmanuel Lartigue, Jean Legaret, Marcel Lemaire, Jean Lhospied, Ladislas du Luart, Michel Maurice-Bokanowski, Gaston Monnerville, André Morice, Dominique Pado, Henri Parisot, Maurice Pic, Auguste Pinton, Roger Poudonson, Georges Repiquet, Abel Sempé, Edouard Soldani, Pierre-Christian Taittinger, Jacques Vassor, Emile Vivier, Michel Yver.*

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4^e législ.) : 2582 et annexes, 2585 (tomes I à III et annexes 46 et 47)
2588 (tome V) et in-8° 685.

Sénat : 65 et 66 (tomes I, II et III, annexes 37 et 38) (1972-1973).

Lois de finances. — Défense nationale - Armée - Armement.

Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années nous nous élevions contre l'insuffisance du budget des Armées dont le taux de croissance était toujours très inférieur à celui des dépenses civiles. Il s'ensuivait une détérioration relative des conditions de vie et d'instruction des cadres et de la troupe, ainsi que des retards chroniques dans l'exécution des plans d'équipement.

Le budget de l'Armée de Terre n'échappait pas à cette règle et il nous semblait même qu'au cours de l'exécution des deux premières lois de programme l'Armée de Terre faisait un peu figure de parent pauvre dans les Forces armées.

Nous savions, après les assurances qui nous avaient été données par les plus hautes personnalités, que le Gouvernement était décidé à prendre les mesures nécessaires pour redresser cette situation. Cet effort a abouti au projet de budget que nous discutons et qui, pour la première fois depuis bien longtemps, a un taux de croissance comparable, sinon même supérieur à celui des dépenses civiles.

Le budget de l'Armée de Terre marque cet effort d'une manière encore plus sensible puisque son taux de croissance (14,7 %) est supérieur à celui de l'ensemble du budget de la Défense nationale. Il le fallait absolument.

Avant de vous exposer les grandes lignes du projet de budget de l'Armée de Terre, je voudrais le caractériser d'un mot.

Budget de progrès ? Sans doute, d'après les chiffres, mais il ne sera pas possible, dès cette année, de combler les retards d'équipement pris au cours des deux premières années du troisième Plan et, dans certains chapitres, les crédits de fonctionnement resteront très serrés.

Budget de stagnation, dans lequel on se contenterait d'accorder tout juste ce qu'il faut pour ne pas augmenter le retard pris ? Certainement pas.

Il semble que, pour l'Armée de Terre, nous est présenté cette année un *budget de consolidation* marquant des progrès sur bien des points.

*
* *

Le projet de budget de l'Armée de Terre, pour 1973, s'élève à 9.202,9 millions de francs en crédits de paiement pour l'ensemble des dépenses ordinaires et des dépenses en capital, ce qui correspond à un accroissement de 14,7 % sur l'année précédente.

Cet accroissement n'est pas réparti également entre les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'équipement, celles-ci augmentant, en pourcentage, nettement plus que celles-là. La croissance des crédits de fonctionnement est de 11,34 %, alors que celle des crédits d'équipement est de 20,66 %. Nous voyons là la marque d'un budget sain et d'un effort particulièrement louable puisque l'Armée de Terre, qui possède les plus gros effectifs, est plus que les autres soumise aux fluctuations, souvent difficiles à prévoir, des crédits de fonctionnement.

Pour son équipement, l'Armée de Terre dispose d'une dotation de 4.474,8 millions de francs en autorisations de programme, soit 443,8 millions de francs de plus que les prévisions de la troisième loi de programme pour 1973. On sait que, pour l'ensemble du budget de la Défense nationale, il est prévu une augmentation des autorisations de programme par rapport au III^e Plan de 1.348 millions de francs et que cette somme ne couvre pas totalement les hausses économiques subies au cours des deux premières années d'exécution du Plan.

Le tableau ci-dessous marque la place du budget de l'Armée de Terre dans le budget global de la Défense nationale.

Taux de croissance par rapport à 1972.

Crédits de paiement.

AR M E E	TITRE III	TITRE V
	(En pourcentage.)	
Section commune.....	7,52	9,21
Terre	11,34	20,66
Air	12	5,38
Marine	9,01	10,74
Gendarmerie	14,25	19,5
Moyenne	10,15	13,68

Il est également intéressant de voir son évolution depuis 1968 (crédits de paiement seulement).

	1968	1969	1970	1971	1972	1973
Budget de l'Armée de Terre	6.894,9	7.536,8	7.886,1	8.303,6	8.015,1	9.202,9
Pourcentage sur l'année précédente	+ 7,6	+ 2,4	+ 4,4	+ 5,3	(1) — 3,4	+ 14,72

(1) Cette diminution résulte de la prise en compte par la section commune des personnels civils. Si cette mesure n'avait pas été prise, le taux de croissance aurait été de l'ordre de + 6 %.

Sans chercher à abuser des tableaux chiffrés il est important de voir la répartition des 9.202,9 millions de francs accordés en crédit de paiement à l'Armée de Terre.

	Pourcentage.
Rémunérations et charges sociales.....	36,41
Entretien des personnels.....	9,26
Entretien des matériels.....	6,78
Travaux d'entretien, infrastructure.....	2,58
Carburant	1,68
Déplacements, transports et divers.....	1,06
Entretien des services.....	2,16
Armements	27,09
Etudes	4,13
Habillement	2,83
Infrastructures	4,70
Fabrications diverses.....	1,24
Direction technique des armements terrestres.....	0,02

Ce tableau permet de constater que :

1° 63,4 % des crédits sont absorbés par les rémunérations et les fabrications d'armement ;

2° les dépenses relevant du titre III représentent 52,7 % et celles relevant du titre V 47,3 %. Ce déséquilibre apparent est tout à fait normal pour l'armée qui possède la majorité des effectifs de l'ensemble de nos forces.

Enfin les variations d'effectifs, en dehors des fluctuations habituelles, sont la conséquence de deux mesures :

- la déflation du nombre des militaires de carrière ;
- l'accroissement du nombre des appelés.

La déflation de 1 à 2 % pendant cinq ans, prévue au III^e Plan, se poursuit, mais elle sera étalée et modulée. Etalée dans le temps, ce qui permet de la limiter à 1 % pour l'Armée de Terre en 1973 et modulée, c'est-à-dire que le choix des catégories de militaires sur lesquelles portera la déflation tient compte des conditions propres à chaque armée, étant entendu que la somme globale à économiser ne varie pas. C'est ainsi que, pour l'Armée de Terre, la déflation ne portera pratiquement que sur les officiers, dont 524 postes seront supprimés. Nous avons l'assurance qu'il n'y a pas eu de difficultés particulières à trouver les volontaires. Il faut cependant noter qu'il n'est pas possible de rendre à la vie civile 524 officiers dès le 1^{er} janvier et que pour obtenir réellement l'économie de ces postes budgétaires sur un an c'est beaucoup plus d'officiers qui devront quitter l'armée en cours d'année.

L'accroissement de l'effectif des appelés a déjà eu lieu l'année dernière. Il a pour but de rétablir l'universalité du service militaire malgré l'importance de la classe d'âge. L'armée de terre disposera, en 1973, de 5.000 appelés de plus qui tous seront affectés *dans des unités opérationnelles*.

Budget de consolidation, le budget de l'Armée de Terre pour 1973 se caractérise donc par :

- l'amélioration des conditions d'exécution du service national ;
- le respect, dans ses grandes lignes, du « contenu physique » de la troisième loi de programme ;
- l'amélioration de la condition militaire.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (TITRE III)

(Crédits de paiement..... 5.519,2 millions de francs.
 Autorisations de programme.... 588,8 millions de francs).

L'essentiel des crédits supplémentaires accordés correspond à des mesures acquises ou à des accroissements de dépenses inévitables en raison de l'augmentation des traitements (les rémunérations des militaires bénéficient automatiquement des mêmes hausses que ceux de la fonction publique) et à la hausse des prix.

C'est ainsi que sur des crédits supplémentaires de 562,3 millions de francs, 376,5 millions de francs correspondent à des mesures acquises ou inévitables. Il n'en reste pas moins que 185,7 millions de francs sont affectés à des *mesures nouvelles*, somme supérieure à celle des années précédentes et portant principalement sur l'entretien des personnels. Il ne s'agit là que de crédits « Terre » mais, en outre, les militaires de l'Armée de Terre bénéficieront, comme les autres, de certaines mesures nouvelles qui, selon la pratique en vigueur, sont inscrits, la première année, à la section commune. Ces crédits supplémentaires sont ventilés dans le tableau ci-dessous :

	MESURES acquises.	MESURES nouvelles.
Transferts	»	10,9
Mesures concernant les effectifs.....	»	2,5
Mesures intéressant les personnels.....	325	40,8
Entretien des personnels.....	11,5	112,5
Matériels et fonctionnement des armées.....	40	29
Total	376,5	185,7

Mesures intéressant le personnel.

Nous avons repris ici les principales mesures intéressant les militaires de l'Armée de Terre, même si certaines d'entre elles figurent à la section commune.

La loi portant statut général des militaires a tracé le cadre juridique du principe, déjà contenu dans l'exposé des motifs de la troisième loi de programme, qui veut que les personnels de carrière bénéficient de toute augmentation des traitements de l'ensemble de la Fonction publique. C'est ainsi qu'au moment où s'étudiera pour la Fonction publique un plan de revalorisation des traitements de la catégorie B, une provision devra être inscrite en 1974 ou des crédits devront être dégagés dès 1973 pour faire bénéficier certains militaires de cette mesure. Nous aimerions connaître les catégories de militaires auxquelles s'appliquera cette augmentation. Il n'y a pas de difficulté pour les sous-officiers anciens et peut-être pour les officiers techniciens. Le choix est plus délicat en ce qui concerne les officiers subalternes, car il serait tout aussi néfaste de créer une nouvelle catégorie d'officiers que de sembler admettre que Saint-Cyr n'est plus une grande école qui, comme les grandes écoles civiles, donne à ceux qui en sortent vocation pour entrer d'emblée dans la catégorie « A ».

Outre ces mesures, l'indemnité pour charges militaires est réévaluée, en moyenne de 18 %, l'augmentation la plus forte allant aux moins avantagés.

Les autres mesures principales sont les suivantes :

— transformation d'un certain nombre d'emplois de personnels masculins en personnels féminins, donnant à ces derniers des possibilités de carrières accrues ;

— quatrième et avant-dernière tranche de reclassement indiciaire des sous-officiers ;

— amélioration des pyramides de grades des personnels féminins et des hommes du rang ;

— création d'une indemnité pour connaissances spéciales en langues étrangères ;

— nouveau régime de solde des aspirants et sergents P. D. L.

A travers l'énoncé, toujours aride, de ces mesures, nous croyons pouvoir distinguer les grandes tendances de la politique des personnels dans les armées :

— accroissement des responsabilités confiées aux personnels appelés, en particulier pour les sous-officiers, car le service d'un an ne permet pas de disposer d'officiers P. D. L. pour un temps suffisant ;

— souci de lier de plus en plus la condition matérielle des militaires de carrière à celle des fonctionnaires civils ;

— effort de promotion féminine dans les armées qui, avec la création du service militaire féminin, a pour but de faire participer toute la nation à sa propre défense.

Nous mentionnons, enfin, l'attribution d'un pécule aux officiers des armes quittant le service entre quinze et dix-huit ans de service, en application de la loi portant statut des militaires.

Amélioration des conditions du service national.

Ces mesures concernent aussi bien l'amélioration des conditions matérielles de vie que l'accroissement des moyens d'instruction. Certaines relèvent du titre V, comme nous le verrons plus loin.

Si, par un accroissement des effectifs des appelés, le Gouvernement cherche à rétablir l'égalité devant le service militaire, il faut, simultanément, rendre celui-ci plus efficace et plus attrayant. Dans ce dessein :

— le prêt des appelés passera, au 1^{er} juillet 1973, de 1,40 F à 1,75 F par jour, le but étant d'atteindre 3 F par paliers successifs ;

— des crédits supplémentaires permettront de développer l'instruction des réserves et la préparation militaire. On sait que le rétablissement progressif de la préparation militaire connaît un succès certain dans la jeunesse et que la réforme de la préparation militaire supérieure, et son ouverture à des jeunes qui, sans être étudiants, montrent des capacités particulières de commandement, est très appréciée ;

— augmentation du nombre de séjours que les unités pourront passer dans les camps et dans les centres d'entraînement « commando » ;

— augmentation de 10 % des moyens accordés à l'instruction ;

— accroissement des dotations en carburant permettant d'élever de 6,5 % le potentiel de marche des engins blindés et des hélicoptères pour pouvoir profiter pleinement des séjours dans les camps en particulier.

Ces mesures marquent bien la direction dans laquelle il faut et on veut aller. Elles sont peut-être encore insuffisantes, mais nous admettons bien volontiers qu'il était difficile, sur une année, d'aller au-delà.

Conditions de vie des unités.

1. — ALIMENTATION

Les crédits accordés compensent l'incidence, en année pleine, du relèvement des taux de la prime d'alimentation qui, depuis le 1^{er} juillet 1972, est passée de 4,97 F à 5,46 F en Métropole et de 4,94 F à 5,37 F aux Forces françaises d'Allemagne.

2. — HABILLEMENT, COUCHAGE, AMEUBLEMENT

Un effort de revalorisation du taux de la masse d'entretien des personnels a été entrepris cette année et devra être poursuivi les années suivantes en vue de redonner à cette masse une valeur significative. Bien qu'un crédit de 10 millions de francs ait été consacré à cette masse, la dotation reste encore en-dessous des besoins.

3. — ENTRETIEN DES MATÉRIELS

Ces crédits s'accroissent de plus de 15 % sur l'année dernière (ce qui représente près de 30 % d'augmentation en deux ans). Nous vous rappelons qu'en 1972 nous avons noté que les crédits figurant à ce chapitre ne compensaient, en gros, que les hausses des prix sans permettre une réduction du taux d'immobilisation. L'effort de cette année aurait peut-être dû être plus marqué pour permettre effectivement un meilleur potentiel horaire d'emploi des véhicules blindés et des hélicoptères. Les progrès n'en sont pas moins notables bien que les demandes de l'Armée de Terre aient été nettement supérieures. Il lui faudra gérer ses crédits d'entretien dans le plus strict souci d'économie. Encore faut-il ne pas nuire à l'instruction.

4. — ENTRETIEN DES IMMEUBLES

Le taux d'entretien au mètre carré qui était d'environ 5,54 F en 1972 passera à 6,05 F en 1973. Nous sommes encore loin du niveau souhaitable estimé à 14,30 F et qui est en-dessous des chiffres pratiqués dans les ministères civils, ce qui est normal du fait de l'emploi de la main-d'œuvre militaire. Encore ne faut-il pas aller trop loin dans ce domaine pour ne pas détourner trop de recrues du but essentiel du service, qui est la préparation au combat.

Pour terminer cette étude rapide des crédits de fonctionnement de l'Armée de Terre en 1973, nous voudrions noter les bons résultats obtenus par l'expérimentation d'un nouveau régime de gestion, par centres de responsabilité dotés d'un budget de fonctionnement comprenant l'entretien des personnels, le chauffage et l'énergie, le fonctionnement et l'instruction.

Enfin, à titre expérimental, certaines unités seront autorisées à embaucher des personnels civils chargés d'accomplir certaines tâches, comme les travaux de casernement, et dont le recrutement permettra de replacer dans des postes de combat des recrues jusqu'alors occupées à ces emplois.

En conclusion, le taux de croissance des dépenses de fonctionnement de l'Armée de Terre se situe à un niveau sensiblement plus élevé qu'en 1972. Dans le domaine de l'entraînement des forces et de l'exécution du Service national, ce budget offre des possibilités accrues et c'est bien là le but essentiel. Mais dans les autres domaines il atténuera, sans totalement les réduire, les insuffisances des budgets antérieurs. En 1973 encore, la gestion de l'Armée de Terre restera tendue.

LES DEPENSES D'EQUIPEMENT (TITRE V)

Pour son équipement, l'Armée de Terre disposera en 1973 de 3.683,7 millions de francs de crédits de paiement et de 4.474,8 millions de francs en autorisations de programme.

Par rapport à 1972, les crédits de paiement augmentent de 20,6 % et les autorisations de programme de 9,5 %.

On sait que, du fait des hausses économiques plus élevées que prévu, les dotations prévues par la troisième loi de programme ne permettent pas de réaliser les armements qui y étaient inscrits. Il fallait donc reviser les crédits accordés pour pouvoir maintenir le « contenu physique » du III^e Plan.

En fait, les crédits alloués ne permettent pas de rattraper complètement les retards des deux premières années du Plan. Le problème est complexe, il est toujours financier et technique ; il comporte parfois un choix politique. Financièrement, compter systématiquement les retards peut être une incitation à la hausse. Sur cinq ans, et encore plus dans le plan de quinze ans en préparation, les techniques et, partant, les prix ne peuvent être figés ; l'on peut donc considérer que les dotations de 1973 constituent un compromis acceptable entre les possibilités financières, les besoins de l'Armée de Terre et les aléas techniques.

Dans le cadre de la politique militaire, la séparation traditionnelle des forces en trois armées (Terre, Mer, Air) peut amener des divergences de conception. L'Armée de Terre a besoin de moyens de protection anti-aérienne du corps de bataille ; moyens essentiellement mobiles — mais si ces moyens doivent être, au moins initialement, employés à la protection anti-aérienne des bases de la F. N. S., moyens fixes. Les spécifications sont différentes. Selon telle ou telle conception, la priorité doit être donnée à l'équipement des forces de manœuvres ou à celui des forces de

sécurité générale. Il ne s'agit pas là de « conflits de boutons », que le Ministre réglerait facilement, mais de choix délicats à faire et d'autant plus difficiles que la technique évolue rapidement.

Pour l'Armée de Terre, les crédits de 1973, par rapport aux prévisions de la troisième loi de programme, sont en augmentation de 10,99 % pour les autorisations de programme et de 7,3 % pour les crédits de paiement. Nous verrons que cela permettra dans l'ensemble de maintenir le « contenu » physique du III^e Plan de l'Armée de Terre à la condition de poursuivre et même d'accroître cet effort dans les deux années à venir.

Ces ressources supplémentaires sont essentiellement consacrées; outre la couverture des hausses économiques, à :

— l'amélioration des conditions du service national, en particulier par la modernisation des casernements et l'aménagement des camps ;

— l'augmentation sensible des crédits consacrés aux munitions.

Le montant des autorisations de programme prévues au budget de 1973 se répartit donc ainsi :

- 4.031 millions de francs : loi de programme ;
- 355,5 millions de francs : couverture des hausses économiques ;
- 79 millions de francs : amélioration des conditions d'exécution du service national ;
- 9,3 millions de francs : ressources provenant de la section commune (missile d'instruction « Pluton »).

La dotation en crédits de paiement se décompose comme suit :

- 3.430 millions de francs : loi de programme ;
- 133,7 millions de francs : réexamen de la loi de programme ;
- 20 millions de francs : amélioration des conditions d'exécution du Service national ;
- 90 millions de francs : supplément pour acomptes et avances sur marchés publics.

Répartition du titre V par grandes rubriques.

(En chiffres volontairement arrondis.)

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
	Montant.	Pour- centage.	Montant.	Pour- centage.
Etudes	463,3	10,4	380,1	10,2
Investissements D. T. A. T.....	»	»	2,5	0,6
Armements	2.952,5	65,9	2.392,3	67,6
Habillement, couchage, etc.....	352	7,9	261	7
Fabrications diverses.....	110	2,5	115	3
Infrastructure	597	13,3	432,8	11,6
	4.474,8	100	3.683,7	100

Principaux programmes prévus en 1973.

1. — ETUDES

Les programmes portent, pour la quasi-totalité, sur la poursuite des études en cours dont les principales ont trait aux blindés légers (famille AMX 10) aux missiles, aux matériels aériens, à l'armement individuel et aux télécommunications.

Il est cependant prévu de nouvelles études sur un radar-vent et au futur système sol-air (protection anti-aérienne).

2. — FABRICATIONS D'ARMEMENTS

a) *Matériel de l'aviation légère de l'Armée de Terre :*

— hélicoptère SA 341 (coopération franco-britannique) : financement d'une troisième tranche de 42 appareils qui seront livrés en 1974 ;

— hélicoptère SA 330 : complément de la dotation initiale en pièces de rechange.

b) *Matériels d'artillerie :*

Il semble que l'importance de l'artillerie classique ait été un peu perdue de vue ces dernières années. Nous pensons qu'il y aura, dans l'avenir, un effort à faire dans ce domaine, tant en qualité qu'en nombre.

Techniquement, le futur canon de 155 automoteur semble répondre à ce besoin. Le budget de 1973 permettra d'en terminer l'industrialisation.

L'industrialisation du missile anti-aérien « Roland » se poursuivra.

c) *Munitions :*

Ce poste est, une fois de plus, le plus important des fabrications d'armement (autorisations de programme : 1.197,5 millions de francs sur un total de 2.952 millions de francs).

Il sera, en particulier, affecté à la poursuite des fabrications nécessaires à l'instruction et à la constitution des stocks de guerre.

d) *Engins blindés* (autorisations de programme : 495 millions de francs) :

AMX 30 : couverture des hausses économiques de la huitième tranche de 143 chars et financement des approvisionnements pour la neuvième (et en principe dernière) tranche de 46 chars (1) ;

— financement d'une deuxième tranche de 33 chars de dépannage ;

— il semble que des difficultés techniques retardent la construction du char AMX 30 poseur de ponts.

(1) Le financement de la dernière tranche du programme AMX 30 est donc assuré dans le projet du budget pour 1973 (46 chars). A la fin de 1974, le programme prévu de chars de combat AMX 30 sera réalisé.

Les forces de manœuvre de l'Armée de Terre comportent cinq divisions. Chacune de ces divisions comprend :

Des éléments organiques de division :

1 régiment de transmissions et de commandement ;

1 régiment d'artillerie divisionnaire (lorsque le missile sol-sol « Pluton » sera en service — c'est-à-dire à partir de 1974 — ce régiment sera rattaché aux éléments organiques de corps d'armée) ;

1 régiment du génie ;

1 régiment d'artillerie antiaérienne (bitubes de 30 millimètres, canons de 40 millimètres et ultérieurement engins sol-air « Roland ») ;

1 régiment de soutien (services) ;

1 groupe d'aviation légère de l'Armée de Terre (A. L. A. T.).

Deux brigades mécanisées, chacune d'elles comprenant :

1 compagnie d'éclairage de brigade sur jeep ;

1 bataillon de commandement et de soutien (transmissions, services, etc.) ;

1 régiment de chars de combat AMX 30 ;

2 régiments mécanisés (AMX 13 à canons de 90 millimètres et VTT/AMX équipés d'engins SS 11) ;

1 régiment d'artillerie (155 automouvants en attendant les 155 automoteurs) ;

1 compagnie du génie.

Blindés légers :

- poursuite de la valorisation des transports de troupes AMX 13 (mise en place d'une arme de bord de 20) ;
- financement d'une deuxième tranche de 6 blindés légers modernes AMX 10 (121 matériels).

Le budget de 1972 avait permis le financement d'une première tranche de 79 AMX 10 qui serviront à une expérimentation tactique approfondie. Il est probable que parmi tous les matériels permis par ce modèle, qu'il soit à chenilles ou à roues, il faudra faire des choix. Le remplacement des E. B. R. Panhard (Engins blindés de reconnaissance) arrivés à limite d'emploi est urgent. Mais le remplacement des AMX 13 s'avère tout aussi utile. Comme nous l'avons déjà fait dans des rapports précédents, nous regrettons que la modernisation du parc blindé de l'Armée de Terre demande, en définitive, près de 25 ans.

e) *Véhicules à roues* (autorisations de programme : 35 millions de francs) :

- financement de 1.000 véhicules Méhari pour économiser les jeeps en temps de paix ;
- renouvellement du nombre habituel chaque année de véhicules routiers.

f) *Electronique* :

- industrialisation des nouveaux détecteurs de mines ;
- poursuite de la réalisation de l'équipement des forces de manœuvre en postes radio de la troisième génération.

g) *Armement léger* :

Financement de :

- 2.000 lance-roquettes antichars de 89 (poursuite d'un programme en cours) ;
- 130 postes de tir antichars Milan.

(Suite de la note de la page précédente.)

Une brigade motorisée comprenant :

- 1 bataillon de commandement et de soutien ;
- 1 régiment blindé (AMX 13 à canons de 90 millimètres et AMX 13 équipés de SS 11) ;
- 2 régiments d'infanterie motorisée ;
- 1 régiment d'artillerie (canons de 105 millimètres sur châssis AMX 13).

Les forces permanentes de défense opérationnelle du territoire (Armée de Terre) comprennent :

- 2 brigades alpines ;
- 19 régiments d'infanterie ;
- 2 régiments de cavalerie légère blindée (automitrailleuses légères Panhard) ;
- 5 régiments du génie ;
- 7 groupes d'aviation légère de l'Armée de Terre.

h) *Génie* :

Poursuite des programmes en cours en particulier pour les moyens de franchissement.

i) *Divers* :

Dans cette rubrique nous noterons, en particulier, les matériels de détection et de décontamination N. B. C. (nucléaires, biologiques, chimiques) et des matériels de conduite et de tir de nuit à l'infrarouge.

3. — INFRASTRUCTURE

Les autorisations de programme passent de 392 millions de francs en 1972 à 597 millions de francs en 1973. Plus de la moitié de ces autorisations de programme est consacrée à des travaux visant à améliorer les conditions d'exécution du service militaire en modernisant les casernements et en perfectionnant les installations des camps et des champs de tir. Parmi ces mesures nous mentionnerons plus particulièrement l'effort fait pour que tous les casernements soient dotés du chauffage central en moins de dix ans ; 50 casernements anciens seront rénovés et la construction de 8 casernements sera terminée, poursuivie ou lancée. Ces mesures concernant les casernements et l'amélioration du cadre de vie et d'instruction du soldat représentent environ 330 millions de francs d'autorisations de programme.

4. — FABRICATION DE MATÉRIELS DIVERS

Au chapitre des fabrications de matériels divers, il apparaît un effort sensible sur l'habillement.

Le budget d'équipement de l'Armée de Terre pour 1973 permet donc de réaliser la tranche annuelle prévue dans la troisième loi de programme et de rattraper la presque totalité des retards pris au cours des deux premières années. Il est possible que le plan de quinze ans de l'Armée de Terre, encore en préparation, fasse apparaître, sinon des besoins nouveaux, tout au moins des modifications de priorité. Il convient donc, dans l'immédiat, de conserver des « possibilités de manœuvre » dans l'exécution de la troisième loi.

Le très notable effort fait pour moderniser les casernements, mieux équiper les camps, fabriquer un plus grand nombre de munitions d'instruction permettra de donner aux recrues, dans un cadre plus confortable, une instruction plus efficace.

*
* *

Les mesures pour l'amélioration de l'exécution du service militaire aussi bien dans le fonctionnement que dans l'équipement est, à nos yeux, la caractéristique la plus intéressante de ce budget de l'Armée de Terre. Certes, des mesures analogues sont prises dans les autres armées mais c'est l'Armée de Terre, parce qu'elle a le plus fort effectif, qui en avait le plus besoin.

En ce qui concerne l'équipement de l'Armée de Terre, nous voudrions faire quelques remarques dans la mesure où notre qualité de rapporteur de ce budget nous a donné quelques connaissances sinon quelques compétences en la matière.

Nous avons assisté à trop d'ébauches ou de réalisations différentes sur l'organisation de l'Armée de Terre et la composition de ses grandes unités. Le manque de moyens financiers n'est pas le seul responsable de ces changements qui traduisaient aussi les conceptions différentes du commandement. Que l'on ne nous accuse pas de vouloir scléroser l'Armée de Terre mais, sans se figer par manque de dynamisme, il faut savoir se décider par réalisme. Une fois la décision prise, il faut pouvoir construire vite et en nombre suffisant. A l'heure actuelle, l'évolution de la technique sera toujours plus rapide que la construction. Mais il vaut mieux avoir vite et en quantité suffisante des matériels déjà dépassés que de vouloir sans cesse courir vers la perfection et de ne rien avoir.

D'autre part, une observation relative à la coopération européenne en matière d'armements a été soumise ici à la commission par son rapporteur ; votre commission a voulu la faire sienne ; il nous appartient donc de vous en faire part.

Sans discuter nullement le caractère indépendant, c'est-à-dire national, de l'armement nucléaire que s'est donné notre pays, notre préoccupation est que la France maintienne cependant des liens étroits dans la coopération occidentale.

Nous avons regretté la forme qui a été donnée dans le passé à notre retrait de l'Organisation militaire du Traité Atlantique, même si nous savions que la structure de l'O. T. A. N. ne pouvait être immuable. Nous souhaitons aujourd'hui une intensification des coopérations et des consultations qui sont un des buts de l'Alliance.

Nous demandons surtout un effort de coopération en matière d'armement et d'équipement militaire ; possible à certains égards dans le domaine nucléaire, cette coopération est nécessaire dans le domaine classique ; la standardisation aussi poussée que possible des armements de l'Alliance, au moins pour commencer en matière d'études, permettrait des économies budgétaires importantes, et nous prétendons qu'elle entraînerait un avantage militaire notoire. Nous savons les échecs enregistrés dans le passé, mais ils n'ont pour nous aucune valeur exemplaire. La disparité anarchique des armements européens demeure pour nous un scandale et nous voudrions savoir du Gouvernement s'il considère, comme nous, que des plans concertés, animés par la volonté des autorités politiques, devraient remédier à cet état de fait bien regrettable dans lequel d'ailleurs ne semble nullement engagée l'indépendance de la Défense nationale.

C'est enfin avec intérêt que nous attendons de connaître les grandes lignes du futur plan à long terme, plus difficile à mettre au point pour l'Armée de Terre que pour la Marine ou l'Armée de l'Air. Nous voudrions y trouver des priorités nettement définies et y voir donner une place plus grande aux forces de sécurité générale dont l'efficacité est la garantie d'une politique militaire fondée sur la dissuasion nucléaire.

Cette année, on nous présente un budget de consolidation pour les équipements et un budget de progrès pour la vie et l'instruction de l'Armée. On est dans la bonne voie, celle du dynamisme qui tient compte des réalités humaines, financières et techniques.

Conclusion.

Votre commission vous donne donc un avis favorable à l'adoption des crédits de la section « Forces terrestres » du budget des armées pour 1973.